

LE STAGE LINGUISTIQUE pour les élèves de Lausanne

Dès la 10^{ème} classe, les élèves souhaitant séjourner dans un pays étranger peuvent être accueillis en hôtes payants dans une autre école Steiner pour une durée de quelques mois. Ils suivent le programme correspondant à leur âge et logent dans une famille d'accueil.

Les élèves de notre école doivent obtenir l'accord du Conseil des Grandes Classes par l'intermédiaire du tuteur de classe avant d'entreprendre des recherches de stage.

FINANCES

- La famille s'acquitte d'un écolage dans l'école hôte et continue à payer l'écolage dans notre école.
- Frais d'hébergement, transports et frais divers de l'école hôte à charge de la famille de l'élève.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR L'ÉLÈVE

- Les documents suivants sont à remettre au secrétariat de l'école qui se chargera de la transmettre aux professeurs concernés.
 - Compléter et rendre le « Formulaire d'Inscription et d'Engagement pour les Echanges et les Stages »
 - Ecrire une lettre de motivation dans la langue du pays hôte
 - Envoyer une lettre de recommandation du tuteur et/ou du professeur de langues
 - Fournir une copie du dernier bulletin scolaire

IMPORTANT :

Tout stage linguistique organisé sans l'assentiment du Collège des Grandes Classes ou ne correspondant pas aux critères administratifs pourra être considéré comme nul et refusé.

Attention : Nous encourageons familles et écoles à sensibiliser les élèves au fait qu'il est nécessaire de limiter au strict minimum l'utilisation de tous les moyens de communication avec le pays d'origine. En effet, l'expérience montre que l'utilisation de ces moyens de communications est un frein important à l'intégration !

